

# SOCIETE DE CHASSE

83630 MOISSAC-BELLEVUE

Réf. 1930-27

**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**  
**du 16 mai 2015 à 17 heures30**

## 1) Quorum :

- 29 cartes membres actifs distribuées en 2014 (quorum 1/4 de 29 = 8) + 8 annuelles
- 8 présents - 5 représentés donc le quorum est atteint.
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 mai 2014, à l'unanimité.

## 2) Rapport d'activité :

Emblavures ont été faites, les réservoirs d'eau ont été entretenus tous l'été

Comptages : ont été réalisés : 15 renards éliminés cet été (à tir ou piégeage par Didier Vallez).

Les lapins lâchés n'ont pas résistés.

En partenariat avec Régusse nous essayons de réimplanter du perdreau au nord de notre territoire, 20 vont être lâchés.

**3) Rapport financier :** Développé par M. RIBOULET, il reste, à la fin de l'exercice 2014/2015, 8 261,83 € en caisse.

Le détail des comptes est à votre disposition auprès de M. RIBOULET.

Adopté à l'unanimité.

## 4) Cartes de chasse : prix des cartes.

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| • + de 5 ha, habitants à l'année       | 55 €                             |
| • - de 5 ha, propriétaires secondaires | 80 €                             |
| • Locataires avec bail                 | 145 €                            |
| • Annuelle                             | 200 €                            |
| • Cartes d'invitations utilisées       | 19 journées sur 130 distribuées. |

**Ouverture le 13 septembre 2015 – Fermeture le 10 janvier 2016, 20 février 2016 migrateurs terrestres, vignes ouverture le 2 octobre 2015.**

## 5) Saison 2015/2016

- Demande de carnet de battue

- Suspension de la chasse le mardi et le vendredi pour le gibier sédentaire.

- Battues : autorisées les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés légaux.

- Le gros gibier peut-être tiré tous les jours sauf Mardi et Vendredi suivant les dispositions de la F.D.C.V

- Le plan de chasse aux chevreuils : 14 sur 15 en 2014/2015 + 3 sur 3 Pelenc, rendu 1 bracelet.

Saison 2015/2016 : 15 bracelets dont 8 en tir d'été.

Tir du perdreau interdit sur les territoires Nord de la commune à partir du chemin de Vérignon

Le tir d'été du brocard à l'approche est interdit par notre société, pour des raisons de configuration de terrain et les problèmes de sécurité qui s'en suivraient. Il est proposé de construire des miradors qui permettraient à l'avenir d'utiliser ce plan de chasse non plus à l'approche mais à poste fixe avec plus de sécurité.

Il est décidé d'inscrire des chasseurs volontaires (Riboulet Gilbert, Pin, Bacci Jean et Baptiste, Vallez) pour intervenir en cas de problèmes aux cultures afin de protéger celles-ci sous la conduite du Président de la société. Si à cette occasion des sangliers étaient prélevés, ils seraient remis à la société de chasse afin d'organiser un repas pour les villageois ou donnés aux propriétaires des cultures.

Modification du Règlement Intérieur.

Il y aura deux lâchers de gibiers de tir à hauteur des bénéfiques du repas sanglier, les mêmes jours que les lâchers de Régusse (13 septembre et 20 décembre 2015).

**6) Réciprocités :** Avec FOX-AMPHOUX et REGUSSE (voir note annexe).

**7) Permis :** demandes de permis chez Monbarbon, armurier, à Aups

**8) Garderie :** SANNA

**Bureau sortant :** RIBOULET Rolland, Santacreu Paul.

**Elus :** RIBOULET Rolland, Santacreu Paul

## 9) Questions diverses :

Les gardes de la Société seront autorisés à visiter les carniers et les poches à gibier.

Il est rappelé qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires pour faire ou utiliser un poste à feu.

Agrainoirs perdreaux à faire.

**Assemblée Générale 2016 le 21 mai à 17h, petite Salle de La Combe**  
**Fin de la réunion à 19 heures**